

LETTRE DE DEVOIR DE CONSEIL

SOUSCRIPTEUR

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom _____
Prénom _____
Nom de jeune fille _____
Adresse complète _____
_____ Code postal _____ Ville _____

Vous fournir un conseil

Dans le cadre de nos obligations réglementaires, nous vous invitons à nous fournir des informations afin de préciser vos besoins et exigences, votre situation financière et vos objectifs de souscription, ainsi que vos connaissances et expérience en matière financière en fonction des supports choisis. La fourniture d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la délivrance d'un conseil adapté.

Dans quel but ?

Vous délivrer un conseil adapté à votre situation et à la complexité du contrat :

- En vous orientant au mieux de vos intérêts sur le choix du contrat d'assurance-vie et sur la sélection des supports,
- En vous orientant également sur la durée du contrat, la rédaction de la clause bénéficiaire, le montant et la fréquence du(des) versement(s), les garanties optionnelles et les options de gestion.

Par quels moyens ?

- En remplissant préalablement à toute opération, le recueil d'informations confidentielles "Vous Connaître".
Ce recueil, ainsi que les échanges que nous aurons avec vous, sont destinés uniquement à Hedios Patrimoine.
- En nous téléphonant au 01 53 45 98 00 pour comprendre les questions et leur finalité et pour préciser en particulier la priorisation de vos objectifs, vos connaissances en matière financière et la part de l'investissement envisagé dans votre patrimoine.
- En nous retournant le recueil d'informations "Vous Connaître" ainsi que la "Fiche d'information légale" et la "Charte Hedios" (seulement si vous ne les avez jamais retournées), sans affranchir à Hedios - Libre Réponse 80064 - 75085 Paris Cedex 02.

☐ **VOUS NE SOUHAITEZ PAS INFORMER HEDIOS PATRIMOINE NI DE VOS EXIGENCES, NI DE VOS BESOINS, NI DE VOTRE SITUATION FINANCIÈRE, NI DE VOS OBJECTIFS, NI DE VOS CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE FINANCIÈRE.**

Vous exigez donc de réaliser votre opération sans suivre les recommandations de Hedios Patrimoine.

MISE EN GARDE :

Les recommandations de Hedios Patrimoine sont pourtant destinées à assurer votre protection.

Nous ne serons donc pas en mesure de vous délivrer un conseil répondant à votre situation et à la complexité du contrat, comme par exemple le(s) type(s) de support d'investissement qui vous est (sont) adapté(s).

Vous pouvez donc poursuivre votre opération en suivant le guide ci-joint.

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que, conformément au respect des dispositions de la Lutte Anti-Blanchiment, vous devrez renseigner des informations vous concernant dans le dossier de souscription.

Ces informations revêtent un caractère obligatoire, mais ne sont pas suffisantes pour la délivrance d'un conseil adapté.

Fait à _____, le _____

Nom et Signature du souscripteur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à Hedios Patrimoine et sont nécessaires au traitement de votre dossier. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Hedios Patrimoine 7 rue de la Bourse - 75002 PARIS. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



SOUSCRIPTEUR

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom _____
Prénom _____

Situation familiale	☐ Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Pacsé(e) ☐ Union libre ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e)
Capacité juridique	Majeur : ☐ capable ☐ sous tutelle ☐ sous curatelle ☐ sous sauvegarde de justice Mineur : ☐ sous administration légale des parents ☐ sous administration légale sous contrôle judiciaire ☐ sous tutelle ☐ émancipé Si mineur ou si majeur sous tutelle ou curatelle, indiquer le(s) nom(s), prénom(s) et l'adresse du (des) représentant(s) légal(aux) : Adresse : Code postal : Ville :
Statut professionnel	☐ Actif ☐ Étudiant / élève / apprenti ☐ Demandeur d'emploi ☐ Retraité(e) ☐ Autre inactif Profession (profession antérieure si demandeur d'emploi ou retraité(e)) : Code CSP correspondant à la profession ⁽¹⁾ :
Patrimoine du foyer	☐ < 50 k€ ☐ 50 à 100 k€ ☐ 100 à 150 k€ ☐ 150 à 750 k€ ☐ 750 à 1.500 k€ ☐ > 1.500 k€
Tranche de revenus annuels du foyer	☐ < 50 k€ ☐ 50 à 100 k€ ☐ 100 à 150 k€ ☐ > 150 k€
Origine des fonds (pour tout versement)	☐ Épargne déjà constituée ☐ Réalisation d'actifs ☐ Héritage/donation ☐ Intérêts/dividendes/stock-options... ☐ Gain aux jeux ☐ Indemnisation/dommages & intérêts ☐ Autres : précisez
Destination économique des fonds (pour tout rachat)	☐ Achat immobilier ☐ Achat mobilier ☐ Achat d'oeuvres d'art ☐ Augmentation de capital d'entreprise ☐ Transmission de patrimoine ☐ Autres : précisez
Renseignements complémentaires obligatoires	Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante pour le compte d'un autre État que la France ⁽²⁾ ? ☐ Oui ☐ Non Si oui : quelle fonction ⁽³⁾ ? Dans quel pays ? Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante pour le compte d'un autre État que la France ⁽²⁾ ? ☐ Oui ☐ Non Si oui : quelle fonction ⁽³⁾ ? Dans quel pays ? Quel est votre lien avec cette personne ⁽⁴⁾ ?

⁽²⁾ Veuillez impérativement cocher "oui" ou "non".

Pour les renvois ⁽¹⁾, ⁽³⁾ et ⁽⁴⁾, veuillez vous reporter à la page 2 du document.

Fait à _____, le _____

Signature du souscripteur



STATUT PROFESSIONNEL

Veillez noter votre profession actuelle précise.
Si vous êtes demandeur d'emploi ou retraité(e), votre profession antérieure.
Veillez noter le code correspondant à la catégorie socio-professionnelle de votre emploi sur la liste CSP ci-contre.

⁽¹⁾ Liste CSP

CODE	LIBELLÉ
1000	Agriculteurs exploitants
2100	Artisans
2200	Commerçants et assimilés
2300	Chefs d'entreprise
3100	Professions libérales et assimilés
3200	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
3600	Cadres d'entreprise
4100	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
4600	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
4700	Techniciens
5100	Employés de la fonction publique
5300	Policiers et militaires
5400	Employés administratifs d'entreprise
5500	Employés de commerce
5600	Personnels des services directs aux particuliers
6100	Ouvriers qualifiés
6600	Ouvriers non qualifiés
6900	Ouvriers agricoles
8100	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
8200	Inactifs divers (autres que retraités)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme oblige les organismes financiers à interroger leur clientèle concernant leur situation vis-à-vis de certaines fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives bien précises (article L. 561-10 du Code monétaire et financier définissant les "personnes politiquement exposées").
Veillez impérativement cocher "oui" ou "non" aux deux questions réglementaires posées.

Si "oui" : veuillez noter le code de la fonction d'après la liste ci-contre. De même, s'il s'agit d'une personne de votre entourage, veuillez préciser votre lien avec cette personne d'après la liste ci-contre.

⁽³⁾ Liste des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives

CODE	LIBELLÉ
01	Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne
02	Membre d'une Assemblée parlementaire nationale ou du Parlement Européen
03	Membre d'une Cour suprême, d'une Cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
04	Membre d'une Cour des comptes
05	Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
06	Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière
07	Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
08	Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
09	Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité

⁽⁴⁾ Liste des liens avec la personne exerçant la fonction politique, juridictionnelle ou administrative

CODE	LIBELLÉ
01	Le conjoint ou le concubin notoire
02	Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
03	En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
04	Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec la personne exposée
05	Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne exposée

LISTE DES DOCUMENTS À COMPLÉTER ET À JOINDRE

LA LETTRE DE DEVOIR DE CONSEIL

LA "LUTTE ANTI-BLANCHIMENT"

LA "FICHE D'INFORMATION LÉGALE"

Seulement si vous ne l'avez jamais retournée.

LA "CHARTRE HEDIOS"

Seulement si vous ne l'avez jamais retournée.

SITUATION A

Si vous souhaitez informer Hedios Patrimoine de vos exigences et de vos besoins afin de bénéficier d'un conseil adapté à votre situation et à la complexité du contrat.

LISTE DES DOCUMENTS À COMPLÉTER ET À JOINDRE

LE RECUEIL D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES "VOUS CONNAÎTRE"

N'hésitez pas à nous téléphoner au 01 53 45 98 00 pour comprendre les questions et leur finalité et pour préciser en particulier la priorisation de vos objectifs, vos connaissances en matière financière et la part de l'investissement envisagé dans votre patrimoine.

SITUATION B

Si vous ne souhaitez pas informer Hedios Patrimoine ni de vos exigences ni de vos besoins et avez ainsi coché la case correspondante dans la Lettre de devoir de conseil.

LISTE DES DOCUMENTS À COMPLÉTER ET À JOINDRE

LE DOSSIER COMPLET DE VERSEMENT, D'ARBITRAGE OU TOUT AUTRE FORMULAIRE DE GESTION DU CONTRAT

VOTRE CHÈQUE , LE CAS ÉCHÉANT

Dûment signé à l'ordre de la compagnie d'assurance.

Et toutes autres pièces mentionnées dans les formulaires.

Les documents sont à compléter, à signer et à retourner sans affranchir à :
HEDIOS - Libre Réponse 80064 - 75085 Paris Cedex 02

OFFRE PROMOTIONNELLE
DU 2 AVRIL 2016 AU 31 MAI 2016

200 € offerts
sous conditions*

dès 20.000 € de versement initial ou libre investi à 30 % minimum en unité(s) de compte, présentant un risque de perte en capital, sur un contrat d'assurance-vie Hedios Life ou de capitalisation Hedios Life Capi.

Je soussigné(e) souhaite bénéficier de l'offre "Prime de 200 € dès 20.000 € de versement initial ou libre investi à 30 % minimum en unité(s) de compte**", présentant un risque de perte en capital, sur un contrat d'assurance-vie Hedios Life ou de capitalisation Hedios Life Capi".

Je souhaite que ces 200 € soient versés à 100 % sur l'unité de compte suivante** :

Nom de l'unité de compte :

Code ISIN :

À défaut de précision, ces 200 € seront investis à 100 % sur l'unité de compte CENTIFOLIA C, code ISIN FR0007076930.

Fait à :

Le :

Signature

* Offre promotionnelle valable uniquement pour un versement initial ou libre, d'un montant minimum de 20.000 € investi à 30 % minimum en unités de compte, réalisé sur un contrat d'assurance-vie Hedios Life ou de capitalisation Hedios Life Capi reçu entre le 2 avril 2016 et le 31 mai 2016 (date de réception de la demande complète faisant foi) accompagné du coupon de l'offre, sous réserve d'acceptation par Hedios Patrimoine. L'assureur versera la prime de 200 € sur l'unité de compte choisie à défaut sur l'unité de compte CENTIFOLIA C, dès l'acceptation du dossier complet. Offre limitée à une offre par souscripteur. Hors contrat souscrit dans le cadre d'un mandat d'arbitrage.

En cas de sélection d'un support SCPI ou certificat, vous devez obligatoirement joindre les annexes de souscription des supports SCPI et/ou certificats correspondant à vos choix d'allocation. Ces annexes de souscription obligatoires sont disponibles via la page suivante : <http://www.hedios.com/opportunités/hedios-life/supports/les-unites-de-compte>.

** Contrairement aux fonds en euros à capital garanti, les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Hedios Life et Hedios Life Capi sont respectivement un contrat individuel d'assurance-vie et un contrat individuel de capitalisation de type multisupport gérés par Suravenir, Société mixte régie par le Code des Assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400.000.000 €, dont le siège social est situé 232 rue Général Paulet BP 103 - 29802 Brest Cedex 09, SIREN 330 033 127 RCS Brest et présentés par Hedios Patrimoine, 7 rue de la Bourse 75002 PARIS, en sa qualité d'intermédiaire en assurances enregistré auprès de l'ORIAS sous le N° 07 005 142, www.orias.fr.

L'autorité de contrôle de Suravenir et de Hedios Patrimoine est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 61 rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09.

Versement(s) libre et/ou programmés

Le(s) soussigné(s), ci-après désigné(s) souscripteur(s) / adhérent(s), demande(nt) à effectuer l'opération suivante sur son (leur) contrat.

Numéro de contrat :

■ Souscripteur / adhérent

E-mail :

☐ **Co-souscripteur / co-adhérent éventuel**

E-mail :

Montant : € sans frais (au minimum le montant indiqué dans les Conditions Contractuelles)

☐ réglé par prélèvement sur le compte bancaire suivant dont je suis (nous sommes) titulaire(s)[illegible]

Origine des fonds :

☐ épargne déjà constituée ☐ réalisation d'actifs ☐ héritage/donation ☐ intérêts/dividendes/Stock Options... ☐ gain aux jeux☐ indemnisation/dommages & intérêts ☐ autres : préciser

Pour les montants supérieurs ou égaux à 150 000 €, merci de joindre obligatoirement un justificatif.

(veuillez joindre impérativement un RUB sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT) du compte bancaire à débiter à votre nom et le mandat de prélèvement ci-joint complété. En l'absence de ces deux pièces, votre demande de versements programmés ne pourra être traitée).

☐ Mise en place ☐ Modification (*annule et remplace mes choix précédents sur cette option*) ☐ Suppression

Montant : € sans frais ☐ par mois ☐ par trimestre ☐ par semestre ☐ par an

☐ Je choisis un ajustement annuel du montant de mes versements programmés

Jour du versement programmé⁽¹⁾ : ☐ 1^{er} ☐ 5 ☐ 8 ☐ 20 ☐ dernier jour du mois

En cas de gestion pilotée/profilée : le(s) versement(s) sera (seront) automatiquement effectué(s) au prorata de la valeur des parts de chaque support d'investissement détenu sur le profil de gestion en place sur le contrat.

En cas de gestion libre : répartition du(es) versement(s) sur le(s) support(s) d'investissement suivant(s)⁽²⁾ :

(si nécessaire joindre un papier libre daté et signé). Si vous choisissez un/des fonds en euros, veuillez préciser lequel/lesquels.

[illegible]

100 %

(2) Se reporter à la liste des supports d'investissement du contrat, placée à la fin des Conditions Générales Valant Note d'Information/de la Notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant aux notes détaillées ou, en fonction du support, aux annexes complémentaires de présentation des supports concernés, remis à l'adhésion ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004, quant à leur usage à des fins de prospection commerciale. en écrivant à Suravenir 232 rue du Général Paulet 29200 BREST

Réf. : 4128-3 (01/2016) - 2/2

H Performance 10 Code ISIN FR0013142833

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. et de BNP Paribas S.A.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	H Performance 10
Emetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., véhicule d'émission de droit néerlandais
Forme juridique	Titre de Créance
Code ISIN	FR0013142833
Garant de la formule	BNP Paribas S.A.
Montant Nominal de l'émission	30.000.000 EUR
Devise	EUR
Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur	1.000 EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1.000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes réinvestis) (code Bloomberg: M7EUSDA Index)
Prix d'Emission	100 % de la valeur nominale au 02/05/2016
Période de souscription	Entre le 02/05/2016 et le 29/06/2016
Date d'Emission	02/05/2016
Date de constatation initiale	30/06/2016
Dates de constatation (mécanisme de remboursement automatique anticipé)	30 juin 2017; 2 juillet 2018; 1er juillet 2019; 30 juin 2020; 30 juin 2021; 30 juin 2022; 30 juin 2023
Dates de remboursement automatique anticipé	7 juillet 2017; 9 juillet 2018; 8 juillet 2019; 7 juillet 2020; 7 juillet 2021; 7 juillet 2022; 7 juillet 2023
Date de constatation finale	1er juillet 2024
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	8 ans
Documentation Juridique	Le Prospectus de Base, ses Suppléments, les Conditions Définitives de l'Émission ainsi que le Résumé Spécifique à l'Émission sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amffrance.org .

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Performance 10 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date de Remboursement Final fixée au 8 juillet 2024.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

. Mécanisme de remboursement automatique anticipé annuel (années 1 à 7)

De l'année 1 à l'année 7, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès lors que la performance de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes réinvestis) depuis la date de constatation initiale (30 juin 2016), est supérieure ou égale à 5 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement déclenché, le produit s'arrête et l'investisseur récupère alors le capital investi et perçoit 12 %⁽²⁾ par année écoulée :

Capital investi⁽²⁾

+ 12 %⁽²⁾ par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel Maximum de 11,76 %⁽³⁾)

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, le placement se poursuivra jusqu'à l'échéance des 8 ans.

. Mécanisme de remboursement à l'échéance (année 8)

À la date de constatation finale, le 1er juillet 2024, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice MSCI®

Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes réinvestis) depuis la date de constatation initiale (30 juin 2016).

Le montant de remboursement final de H Performance 10 est retenu suivant 3 scénarios.

L'investisseur reçoit, le 8 juillet 2024 :

Scénario favorable : Si le niveau final de l'Indice est supérieur ou égal à 105 % de son niveau initial (performance supérieure ou égale à +5 %), l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

Capital investi⁽²⁾ + 12 % par année écoulée, soit 96 %⁽²⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel de 8,74 %⁽³⁾ dans ce scénario)

Scénario médian : Si le niveau final de l'Indice est strictement inférieur à 105 % de son niveau initial et supérieur ou égal à 70 % de son niveau initial (performance supérieure ou égale à -30 %), l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

Capital investi⁽²⁾

Scénario défavorable Si le niveau final de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son niveau initial⁽⁴⁾ (performance inférieure à -30 %), l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

Capital investi⁽²⁾ x valeur finale de l'indice

PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice (minimum 30 %)

Le produit se comporte comme un placement actions classique.

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital peut être totale si l'indice a une valeur nulle en clôture du 1er juillet 2024.

(1) Les dates de constatation annuelles sont : 30 juin 2017; 2 juillet 2018; 1er juillet 2019; 30 juin 2020; 30 juin 2021; 30 juin 2022; 30 juin 2023.

(2) Hors frais et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement (contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). Ces remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Taux de rendement actuariel annuel brut hors frais, fiscalité, prélèvements fiscaux et sociaux applicables, faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(4) Niveau de clôture de l'indice à la date de constatation initiale du 30 juin 2016.

Profil de risque et de rendement

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section "Facteurs de risques" du prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque découlant de la nature du produit**
En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.
- **Risque de crédit**
L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) et à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque de baisse sur la valeur de marché du produit en cours de vie).
- **Risque sur le montant de remboursement**
Ce montant dépend de la performance de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an).
- **Risque sur le prix de marché**
La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt.

Garantie ou protection équivalente

Absence de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance.

H Absolu présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Il est également rappelé que cet investissement implique l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où la cession, l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

BNP Paribas Arbitrage SNC paiera à chaque distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1,15 % du montant de l'Émission. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat..

AVERTISSEMENT

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat ou à un décès, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (Prénom NOM),
adhérent / souscripteur au contrat(Nom du contrat)
numéro(Numéro du contrat),
reconnais avoir :

- reçu et pris connaissance des caractéristiques principales et de la documentation commerciale du support d'investissement H Performance 10 Code ISIN FR0013142833, que je choisis aujourd'hui comme support en unités de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
 - o la nature du support et les risques y afférents,
 - o les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - o l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.
- pris connaissance que Hedios Patrimoine percevra, en tant que concepteur et distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie des Titres) dont le montant maximum est égal à 1,15 % du montant des Titres effectivement distribués.

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de H Performance 10 est de 8 ans :	☐ Vrai	☐ Faux
L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est équi pondéré et composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière. L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé en réinvestissant 100 % des dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an.	☐ Vrai	☐ Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable annuellement, si, aux dates de constatation, la performance de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est supérieure ou égale à 5 % par rapport à son niveau initial :	☐ Vrai	☐ Faux
H Performance 10 présente un risque de perte en capital à l'échéance et en cours de vie en cas de sortie anticipée (rachat, conversion en rente, arbitrage, décès,...) :	☐ Vrai	☐ Faux
Le montant de remboursement (anticipé ou à l'échéance) communiqué dans les documents ne tient pas compte des frais de gestion afférents au contrat de capitalisation ou d'assurance-vie et des prélèvements fiscaux et sociaux :	☐ Vrai	☐ Faux
À l'échéance, je ne subis pas de perte si le cours de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial (déterminé le 30 juin 2016) :	☐ Vrai	☐ Faux
La faillite ou le défaut de paiement de l'Émetteur peut remettre en cause la protection conditionnelle du capital à l'échéance :	☐ Vrai	☐ Faux
H Performance 10 comporte un risque de perte potentiellement important, comme tout placement en Bourse et aucun discours commercial ne doit me faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux du livret A comporte a priori un risque sensible.	☐ Vrai	☐ Faux

Fait à

le / /

Signature de l'adhérent / du souscripteur, précédée de la mention « lu et approuvé »

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).

* : hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions générales)

H Absolu
Code ISIN FR0013098621

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. et de BNP Paribas S.A.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	H Absolu
Emetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.(1), véhicule d'émission de droit néerlandais
Forme juridique	Titre de Créance
Code ISIN	FR0013098621
Garant de la formule	BNP Paribas S.A.
Montant Nominal de l'émission	30.000.000 EUR
Devise	EUR
Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur	1.000 EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1.000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	EURO STOXX [®] Select Dividend 30, dividendes non réinvestis - Ticker Bloomberg : SD3E
Prix d'Emission	99,58 %
Période de souscription	Entre le 15/03/2016 et le 16/05/2016
Date d'Emission	15/03/2016
Date de constatation initiale	31/05/2016
Dates de constatation (mécanisme de remboursement automatique anticipé)	31 mai 2018; 1er juin 2020; 31 mai 2022; 31 mai 2024
Dates de remboursement automatique anticipé	14 juin 2018; 15 juin 2020; 14 juin 2022; 14 juin 2024
Date de constatation finale	01/06/2026
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	10 ans
Documentation Juridique	Le Prospectus de Base, ses Suppléments, les Conditions Définitives de l'Émission ainsi que le Résumé Spécifique à l'Émission sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amffrance.org .

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Absolu (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date de Remboursement Final fixée au 15 juin 2026.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

. Mécanisme de remboursement automatique anticipé en année 2, 4, 6 ou 8

Après 2, 4, 6 ou 8 ans, aux dates de constatation⁽⁴⁾, dès que la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 depuis la date de constatation initiale (le 31 mai 2016) est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement déclenché, le produit s'arrête et l'investisseur récupère alors le capital investi et perçoit un gain de 7 %⁽¹⁾ par année écoulée, soit 14 %⁽¹⁾ par période de 2 ans écoulée :

Capital investi⁽¹⁾

+ 2 x 7 %⁽¹⁾ SUR 2 ANS (soit un Taux de Rendement Annuel Maximum de 6,77 %⁽²⁾)

OU 4 x 7 %⁽¹⁾ SUR 4 ANS (soit un Taux de Rendement Annuel de 6,36 %⁽²⁾)

OU 6 x 7 %⁽¹⁾ SUR 6 ANS (soit un Taux de Rendement Annuel de 6,02 %⁽²⁾)

OU 8 x 7 %⁽¹⁾ SUR 8 ANS (soit un Taux de Rendement Annuel de 5,71 %⁽²⁾)

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, le placement se poursuivra jusqu'à l'échéance des 10 ans.

. Mécanisme de remboursement à l'échéance (année 10)

À la date de constatation finale, le 1er juin 2026, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 depuis la date de constatation initiale (31 mai 2016).

Le montant de remboursement final de H Absolu est retenu suivant 3 scénarios.

L'investisseur reçoit, le 15 juin 2026 :

Scénario favorable : Si le niveau final de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son niveau initial (performance positive), l'investisseur reçoit⁽¹⁾ :

Capital investi⁽¹⁾ + 7 % par année écoulée, soit 70 %⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel de 5,44 %⁽²⁾ dans ce scénario)

Scénario médian : Si le niveau final de l'Indice est strictement inférieur à 100 % de son niveau initial (performance négative) et supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial (performance supérieure ou égale à -50 %), l'investisseur reçoit⁽¹⁾ :

Capital investi⁽²⁾

Scénario défavorable : Si le niveau final de l'Indice est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial⁽³⁾ (performance inférieure à -50 %), l'investisseur reçoit⁽¹⁾ :

Capital investi⁽²⁾ x valeur finale de l'indice

PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice (minimum 50 %)

Le produit se comporte comme un placement actions classique.

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice.

La perte en capital peut être totale si l'indice a une valeur nulle en clôture du 1er juin 2026.

(1) Hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement (contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). Ces remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Taux de rendement actuariel annuel brut hors frais, fiscalité, prélèvements fiscaux et sociaux applicables, faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(3) Niveau de clôture de l'indice à la date de constatation initiale du 31 mai 2016.

(4) Les dates de constatation sont: 31 mai 2018; 1er juin 2020; 31 mai 2022; 31 mai 2024.

Profil de risque et de rendement

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section "Facteurs de risques" du prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque découlant de la nature du produit**

En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.

- **Risque de crédit**

L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) et à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque de baisse sur la valeur de marché du produit en cours de vie).

- **Risque sur le montant de remboursement**

Ce montant dépend de la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis).

- **Risque sur le prix de marché**

La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt.

Garantie ou protection équivalente

Absence de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance.

H Absolu présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Il est également rappelé que cet investissement implique l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où la cession, l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

BNP Paribas Arbitrage SNC paiera à chaque distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,90 % du montant des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

AVERTISSEMENT

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat ou à un décès, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (Prénom NOM),
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
numéro (Numéro du contrat),
reconnais avoir :

- reçu et pris connaissance des caractéristiques principales et de la documentation commerciale du support d'investissement H Absolu Code ISIN FR0013098621, que je choisis aujourd'hui comme support en unités de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
 - o la nature du support et les risques y afférents,
 - o les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - o l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.
- pris connaissance que Hedios Patrimoine percevra, en tant que concepteur et distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,9 % du montant des Titres effectivement distribués.

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de H Absolu est de 10 ans :	☐ Vrai	☐ Faux
L'indice EURO STOXX ® Select Dividend 30 est constitué de 30 sociétés retenues notamment pour le niveau de rendement élevé de leur dividende et ce régulièrement parmi les grandes capitalisations de la zone euro :	☐ Vrai	☐ Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement tous les 2 ans, si, aux dates de constatation, la performance de l'indice EURO STOXX ® Select Dividend 30 est positive ou nulle par rapport à son niveau initial :	☐ Vrai	☐ Faux
H Absolu présente un risque de perte en capital à l'échéance et en cours de vie en cas de sortie anticipée (rachat, conversion en rente, arbitrage, décès,...) :	☐ Vrai	☐ Faux
Le montant de remboursement (anticipé ou à l'échéance) communiqué dans les documents ne tient pas compte des frais de gestion afférents au contrat de capitalisation ou d'assurance-vie et des prélèvements fiscaux et sociaux :	☐ Vrai	☐ Faux
A l'échéance, je ne subis pas de perte si le cours de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (déterminé le 31 mai 2016) :	☐ Vrai	☐ Faux
La faillite ou le défaut de paiement de l'Emetteur peut remettre en cause la protection conditionnelle du capital à l'échéance :	☐ Vrai	☐ Faux
H Absolu comporte un risque de perte potentiellement important, comme tout placement en Bourse et aucun discours commercial ne doit me faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux du livret A comporte a priori un risque sensible.	☐ Vrai	☐ Faux

Fait à,

le / /

Signature de l'adhérent / du souscripteur, précédée
de la mention « lu et approuvé »

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).

* : hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions générales)

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veuillez compléter les champs marqués **

Nom / Prénom(s)* : _____
Nom / Prénom(s) du débiteur

Adresse* : _____
Numéro et nom de la rue

Code postal Ville

Pays

Coordonnées du compte* : _____
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement* : ☐ Paiement récurrent / répétitif ⁽¹⁾
☐ Paiement ponctuel ⁽²⁾

Signé à* : _____ **le* :** ____/____/_____
Lieu Date

Signature(s)* :
Veuillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.

(2) Versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.